ETAMPES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
091-219101320-20240626-VIDEL2024057-DE
Date de transmission : 28/06/2024
Date de réception préfecture : 28/06/2024

Date de convocation : 19 juin 2024
Date d'affichage : 19 juin 2024
Nombre de membres en exercice : 35
Présents : 24
Votants : 32

Délibération n° VI-DEL-2024-057

Objet : Renouvellement de la convention de partenariat relative à l'organisation de l'agence postale communale (Saint-Martin)

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 juin à 19 heures 45, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du rez-de-chaussée de la Maison des Services Publics Municipaux – 12, Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de Mme Marie-Claude GIRARDEAU, 1ère Adjointe au Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mme	Marie-Claude	GIRARDEAU	1ère Adjointe au Maire
M.	Fouad	EL M'KHANTER	2ème Adjointe au Maire
Mme	Elisabeth	DELAGE	3ème Adjointe au Maire
M.	Gilbert	DALLERAC	4ème Adjoint au Maire
Mme	Françoise	PYBOT	5ème Adjointe au Maire
M.	Gérard	HEBERT	7ème Adjoint au Maire
Mme	Sana	AABIBOU	8ème Adjoint au Maire
M.	Jean-Michel	JOSSO	9ème Adjointe au Maire
M	Mostefa	GHENAIM	Conseiller municipal
Mme	Paola	LEROY	Conseillère municipale
Mme	Sabah	AÏD	Conseillère municipale
Mme	Nathalie	PABOUDJIAN	Conseillère municipale
M.	Patrick	JULISSON	Conseiller municipal
M.	Joseph	ZOGBA	Conseiller municipal
Mme	Fatos	KEBELI	Conseillère municipale
M.	Olivier	SIGMAN	Conseiller municipal
Mme	Claude	MASURE	Conseillère municipale
M.	Gilles	BAYART	Conseiller municipal
Mme	Virginie	TARTARIN	Conseillère municipale
M.	Jacques	CORBEL	Conseiller municipal
Mme	Isabelle	TRAN QUOC HUNG	Conseillère municipale
M.	Maxime	MARCELIN	Conseiller municipal
Mme	Emmanuelle	ROYERE	Conseillère municipale
M.	Grégoire	TURLOTTE	Conseiller municipal

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : M. Franck MARLIN représenté par Mme Marie-Claude GIRARDEAU, Mme Maïram SY représentée par M. EL M'KHANTER, M. Mehdi MEJERI représenté par Mme Sana AABIBOU, M. Joël NOLLEAU représenté par Mme Claude MASURE, M. Dramane KEITA représenté par Mme Nathalie PABOUDJIAN, M. Franck COENNE représenté par M. Gérard HEBERT, M. Mathieu HILLAIRE représenté par M. Jacques CORBEL, M. Tarik MEZIANE, représenté par Mme Isabelle TRAN QUOC HUNG.

ETAIENT ABSENTS : Mme Kadiatou LY, Camille BINET-DEZERT, Maryline COMMEIGNES.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Olivier SIGMAN

Le Conseil municipal,

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20240626-VI-DEC-2024-057-DE
Date de télétransmission : 28/06/2024
Date de réception préfecture : 28/06/2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux,

Vu la proposition de reconduction de la convention relative à l'organisation d'une agence postale communale,

Vu l'avis de la Commission de Politique de la Ville et des Quartiers en date du 14 juin 2024,

Considérant la nécessité de maintenir la présence postale dans le quartier Saint-Martin à Etampes,

Après en avoir délibéré par 31 voix pour et 1 NPPPV (Mme Sana AABIBOU)

- Valide les principes d'une convention avec la Poste relative à l'organisation de l'agence postale communale de Saint-Martin selon les modalités suivantes :
  - une durée de 5 ans.
  - une rémunération comporte une partie fixe (Indemnité Forfaitaire Garantie (IFG) qui s'élève à 1140€/mois et une partie variable calculée sur le produit des ventes et services postaux.
  - une formation à distance plus accessible pour les agents.
  - une relation partenariale plus fluide avec la mise en place d'un numéro de téléphone spécifique, un logiciel plus moderne et aux fonctionnalités améliorées, un accompagnement de proximité.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le renouvellement de la convention comme annexée

VILLE D'ETAMPES ESSONNE

Pour le Maire empêché
Jean-Michel JOSSO
9ème Adjoint au Maire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication : .....01 JUIL. 2024..... et de sa réception par le représentant de l'Etat.